

# Arrêté

Portant désignation du représentant de la Ville de Nantes au sein de l'association « Espace Simone de Beauvoir ».

**La Maire de Nantes,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-25 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'association « Espace Simone de Beauvoir » ;

Considérant qu'il convient de désigner le représentant de la Ville de Nantes au sein de l'association « Espace Simone de Beauvoir » suite à la démission de Mme Sandra JEN ;

**Arrête**

Article 1<sup>er</sup> - M. François BROCHARD est désigné représentant de la Ville de Nantes au sein du conseil d'administration de l'association « Espace Simone de Beauvoir ».

Article 2 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **21 JUIN 2023**



Johanna ROLLAND

Transmis en préfecture le : **27 JUIN 2023**

Mis en ligne le : **27 JUIN 2023**